



IVAO Canada

Guest Control Approval

To: All IVAO members

Released: July 6th, 2010

French text on next page

IVAO Canada has implemented the Guest Control Approval (GCA) program for all our ATC positions regulated by FRA (Facility Rating Assignment). Please read the following page carefully to better understand the program and how it will impact our operations. If you need more information, feel free to contact the division HQ.

What is the GCA program?

GCA program was created by IVAO HQ to improve the ATC quality provided in all participating active divisions. It concerns foreign divisions' controllers who are interested in controlling in Canada. From now on, any member of other divisions will not be allowed to control in Canada on FRA restricted positions unless they receive approval from the division HQ. Restricted positions for Canada can be found at <http://ivao.aero/fras>. All control centres are restricted, as well as major terminal units and control towers.

Canada is a very large country and attracts many foreign controllers. Most of them are not familiar with our procedures. We are fully aware of the low level of traffic and controllers in Canadian airspace of IVAO and considered the fact that this new measure could also reduce even more the ATC coverage; however, we believe that this will greatly improve the quality of service (already excellent) in the country and we can limit the reduction of controllers by an efficient communication to the members.

What are the requirements to fulfill by foreign controllers to be approved in Canada?

- Member must speak either English and/or French language fluently. If member only speaks French, he will only be approved to control in the Montréal FIR;
- Member must have been checked by the division training department. The online session will evaluate the skills of the member and his knowledge of local procedures and phraseology;
- Member can be approved for all FRA restricted positions but can also be approved for only a limited number of positions. Member must respect his approval restrictions;
- Member's suspension and online history will be checked and taken into consideration;
- Member must show interest in Canada and make the request for approval to IVAO Canada HQ (ca-hq@ivao.aero);
- Member must respect IVAO Rules and Regulations at all times.

Any foreign ATC controlling in Canada on a FRA restriction position without approval may be disconnected from his position. Any approval can be revoked by division HQ at any time if it is judged that the member no longer fulfill the requirements.

IVAO Canada HQ



IVAO Canada

Approbation de contrôle pour membres étrangers (Guest Control Approval)

À: Tous les membres d'IVAO

Publié: 6 juillet 2010

IVAO Canada a implémenté le programme d'approbation de contrôle pour membres étrangers (Guest Control Approval, ou GCA) pour toutes les positions ATC restreintes par FRA (Facility Rating Assignment). Veuillez lire la page suivante avec attention pour mieux comprendre ce programme et son impact sur nos opérations. Si vous avez besoin de plus d'information, contactez la direction (HQ) de la division.

Qu'est-ce que le programme GCA?

Le programme GCA a été créé par IVAO HQ dans le but d'améliorer la qualité du service ATC fourni dans les divisions actives participantes. Il concerne les membres d'autres divisions voulant contrôler au Canada. À partir de maintenant, ces membres ne seront plus permis de contrôler au Canada sur des positions ATC restreintes par FRA à moins d'avoir reçu l'approbation de la direction (HQ) de la division. Les positions restreintes sont visibles à l'adresse suivante : <http://ivao.aero/fras>. Tous les centres de contrôle sont restreints, ainsi que les unités terminales et tours de contrôle importantes.

Le Canada est un pays très grand et attire de nombreux contrôleurs étrangers. La plupart d'entre eux n'est pas familier avec nos procédures. Nous sommes conscients de la faible quantité de trafic et de contrôleurs au pays et avons considéré que cette mesure pourrait éventuellement réduire davantage la couverture ATC; toutefois, nous croyons que l'adoption du programme augmentera de façon significative la qualité de service (déjà excellent) offert au pays et que nous pourrions limiter la réduction du nombre de contrôleurs par une communication efficace avec les membres.

Quels sont les exigences à remplir pour qu'un membre étranger obtienne une approbation?

- Le membre doit parler le français et/ou l'anglais de façon compréhensible. Si le membre ne parle que français, il ne sera autorisé qu'à contrôler dans la FIR de Montréal;
- Le membre doit avoir été vérifié par le département de formation de la division. La session en ligne évaluera les compétences du membre et ses connaissances des procédures locales et la phraséologie;
- Le membre peut être approuvé pour contrôler toutes les positions restreintes dans le pays mais également peut être approuvé pour seulement certaines positions. Le membre doit respecter les restrictions de son approbation;
- L'historique des connexions et des suspensions du membre sera vérifié;
- Le membre doit montrer un intérêt envers le Canada et faire la demande d'approbation auprès de la direction (HQ) de la division (ca-hq@ivao.aero);
- Le membre doit respecter les règles d'IVAO en tout temps.

Tout membre étranger contrôlant au Canada sur une position restreinte par FRA sans approbation pourra être déconnecté du réseau. Toute approbation peut être annulée si la direction (HQ) de la division juge que le membre ne satisfait plus aux exigences.